



## Extrait du procès-verbal des Délibérations de l'Assemblée Générale

### DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT SMDEA

#### Délibération n°2567

L'an Deux Mille Vingt et Deux et le 15 du mois de Décembre, de 18h00 à 20h00 l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie, en visioconférence., en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

*Nombre de délégués en exercice : 424*  
*Nombre de voix des délégués en exercice : 560.59*  
*Nombre de voix des présents et représentés : 172.96*  
*Nombre de voix en visioconférence : 119.67*  
*Nombre total de voix : 292.63*

**Quorum : 281.30**

**Nombre de voix recueillies :**

**POUR (compétences eau et assainissement) : 258.91**

**CONTRE (compétences eau et assainissement) : 1**

**ABSTENTION (compétences eau et assainissement) : 6.06**

**NON VOTANTS : 26.66**

#### **Objet**

#### **TARIFS 2023**

Par parallélisme de formes avec l'exercice précédent, Madame la Présidente et les membres du Conseil d'Administration ont souhaité pour 2023 que, en marge du Débat sur les Orientations Budgétaires, les tarifs du SMDEA soient adoptés en assemblée générale.

En préambule, Madame la Présidente rappelle les orientations adoptées précédemment, en lien avec le projet de territoire 2021-2026 du SMDEA, qui fixe des objectifs de performance des services et les objectifs d'investissement (PPI) : « Le SMDEA doit continuer d'investir, avec deux axes prioritaires : l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée aux usagers et la préservation des milieux naturels ».

Malgré la nécessité de contenir l'évolution tarifaire, compte tenu du contexte économique (inflation), Madame la Présidente propose d'augmenter le prix de l'eau de +2,7% TTC, en ajustant les redevances de l'eau potable et d'assainissement collectif, de manière à couvrir, en partie, l'augmentation des charges courantes. Ces ajustements porteront sur l'évolution des parts fixes, de +1€/HT/an, et sur l'évolution des parts variables des redevances de +0,06€/HT/m<sup>3</sup>, tant pour l'eau potable que pour l'assainissement collectif.

En marge des tarifs de redevances, Madame la Présidente propose :

- de reconduire l'essentiel des tarifs pratiqués dans le cadre de prestations de services augmentés en partie de l'ordre de +3%.
- de reconduire l'essentiel des tarifs du service public d'assainissement non collectif (SPANC) augmentés de +3%.

## 1/ Tarifs sur la vente d'eau et d'assainissement aux abonnés des communes adhérentes

### a) Redevances Eau potable

Tarifs Génériques - usages domestiques 2023 : « Prix Unique » pour les abonnés du SMDEA

**Part Fixe : 66,00 € HT/an** (contre 65,00 € HT/an en 2022)

**Part Variable : 1,40 € HT/m<sup>3</sup>** (contre 1,34€ HT/m<sup>3</sup> en 2022)

Prix de l'eau 2023 (base 120 m<sup>3</sup>) : 2,57 € TTC/m<sup>3</sup> (+2,8%)

Année 2023	AEP
Part Fixe annuelle	66,00
Part Variable €/m3	1,40
<b>Sous-Total Prix SMDEA €/m3</b>	<b>1,95</b>
Redevance Pollution AEAG €/m3	0,33
Contre Valeur Prélèvement	0,157
TVA €/m3	0,13
<b>Total TTC €/m3 (Base 120)</b>	<b>2,57</b>

## Tarifs Spécifiques AEP - usages domestiques 2023

	Montoulieu	Saint Martin de Caralp	Le Bosc	Varilhes	Fougax et Barrineuf
<b>REDEVANCES EAU POTABLE</b>					
Part Fixe annuelle	60,00	60,00	60,00	65,00	66,00
Part Variable €/m3	1,20	1,20	1,20	1,26	1,40
<b>Sous-Total Prix SMDEA €/m3 (base 120)</b>	<b>1,70</b>	<b>1,70</b>	<b>1,70</b>	<b>1,80</b>	<b>1,95</b>
Redevance Pollution AEAG €/m3	0,33	0,33	0,33	0,33	0,33
Contre Valeur Prélèvement	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16
TVA €/m3	0,12	0,12	0,12	0,13	0,13
<b>Total TTC €/m3 (base 120)</b>	<b>2,31</b>	<b>2,31</b>	<b>2,31</b>	<b>2,41</b>	<b>2,57</b>

<b>FORFAITS EAU POTABLE (Absence de compteurs)</b>	Le Bosc	Burret
Part Fixe annuelle	122,00	122,00
Part Variable €/m3	0,00	0,00
<b>Sous-Total Prix SMDEA €/m3 (base 120)</b>	<b>1,02</b>	<b>1,02</b>
Forfait Redevance Pollution AEAG : 0,33€ x 65m3	21,45	21,45
Forfait Contre Valeur Prélèvement : 0,157€ x 65m3	10,21	10,21
TVA €	8,45	8,45
<b>Total €TTC</b>	<b>162,11</b>	<b>162,11</b>
<b>Total TTC €/m3 (base 120)</b>	<b>1,35</b>	<b>1,35</b>

### b) Redevance Assainissement Collectif

Tarifs Génériques – usages domestiques et assimilés 2023 : « Tarif unique » pour les usagers du SMDEA

**Part Fixe : 72,00 € HT/an** (contre 71,00 € HT/an en 2022)

**Part Variable : 1,58 € HT/m<sup>3</sup>** (contre 1,52€ HT/m<sup>3</sup> en 2022)

Prix de l'assainissement collectif (base 120 m3) : 2,67 € TTC/m<sup>3</sup> (+2,7%)

Année 2023	ASS
Part Fixe annuelle	72,00
Part Variable €/m3	1,58
<b>Sous-Total Prix SMDEA €/m3</b>	<b>2,18</b>
Redevance AEAG €/m3	0,25
TVA €/m3	0,24
<b>Total TTC €/m3 (Base 120)</b>	<b>2,67</b>

## Tarifs Spécifiques ASS - usages domestiques 2023

REDEVANCES ASSAINISSEMENT	Varilhes
Part Fixe annuelle	66,00
Part Variable €/m3	1,36
<b>Sous-Total Prix SMDEA €/m3 (base 120)</b>	<b>1,91</b>
Redevance Modernisation AEAG €/m3	0,25
TVA €/m3	0,22
<b>Total TTC €/m3 (base 120)</b>	<b>2,38</b>

### c) Taxes et redevances

A ces tarifs, hors toutes taxes, s'ajoutent la TVA, les redevances de l'Agence de l'Eau et notamment la contre-valeur de la redevance pour prélèvement dans le milieu naturel fixée pour 2023 à hauteur de 0,157 € le m3 (pas d'évolution).

### Tarifs spécifiques :

#### Activité Agricole\*\*

Parts Fixes eau potable : les Parts Fixes pratiquées sont celles applicables sur la commune concernée par l'exploitation.

Part Variable eau potable : le tarif 2023 est porté à 0,86€ HT/m<sup>3</sup> (contre 0.80 € HT/m<sup>3</sup> en 2022).

#### Usage « refroidissement industriel conduisant à une restitution supérieure à 99% \*

Parts Fixes eau potable : les Parts Fixes pratiquées sont celles applicables sur la commune concernée par l'activité.

Part Variable eau potable : le tarif 2023 est porté à 0,76€ HT/m<sup>3</sup> (contre 0.70€ HT/m<sup>3</sup> en 2022).

#### Hôtel, hôtel-restaurant, hôtellerie de plein air\*\*

Parts fixes eau potable et assainissement pour hôtel, hôtel-restaurant, hôtellerie de plein air, selon le diamètre du branchement :

	Eau Potable	Assainissement Collectif
Branchement DN 15	66,00 € HT	71,00 € HT
Branchement DN 20	78,00 € HT	83,00 € HT
Branchement DN 25	106,00 € HT	112,00 € HT
Branchement DN 30	118,00 € HT	125,00 € HT
Branchement DN 40	134,00 € HT	139,00 € HT
Branchement DN 50	190,00 € HT	197,00 € HT
Branchement DN 60	215,00 € HT	221,00 € HT
Branchement DN 80	221,00 € HT	226,00 € HT
Branchement ≥DN 100	258,00 € HT	264,00 € HT

\* sous réserve de disposer d'un branchement spécifique

\*\* sous réserve de disposer d'un branchement spécifique et de justifier de cette activité (attestation MSA pour agriculteurs, ...)

**Usagers ne disposant pas de compteur individuel et qui, de manière récurrente, ne disposent pas d'une eau conforme aux normes sanitaires entraînant des restrictions d'usage**

Modalités de facturation du SMDEA				
Redevances AEP SMDEA	Redevances ASS SMDEA	AEP redevance pollution	ASS redevance modernisation	Contre-valeur Redevance prélèvement
Part fixe (65,00€)	Part fixe (71,00€)			
Consos non facturées	Consos non facturées	65 m3 (forfait) x Prix unitaire (0,33€/m3)	65 m3 (forfait) x Prix unitaire (0,25€/m3)	65 m3 (forfait) x Prix unitaire (0,157€/m3)

## 2/ Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Suite à l'instauration de nouveaux services au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les tarifs de base de la PFAC sont révisés comme suit :

PFAC	Tarifs 2022 (PM)	Tarifs 2023
Création d'un réseau de collecte EU	Forfait 150€	Forfait 284,31€
Raccordement sur réseau existant suite à la création d'un branchement, dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme	21,46€/m <sup>2</sup> de surface plancher	24,69€/m <sup>2</sup> de surface plancher
Modification d'un branchement existant dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme	21,46€/m <sup>2</sup> de surface plancher	24,69€/m <sup>2</sup> de surface plancher

Conformément à la Délibération n°1420 du 19 février 2015, ils seront révisés au 1er janvier des années suivantes, en application des formules correspondantes de révision des prix, inscrites dans ladite délibération, et sur la base de l'évolution de l'index TP01 « index général tous travaux » .

## 3/ Branchements particuliers sur réseau existant

### Forfaits branchements eau potable

Sauf branchements particulièrement complexes où les devis et factures sont alors établis en fonction des frais réellement engagés par le SMDEA majorés de 10% pour frais généraux, et non de manière forfaitaire,

Les forfaits sur chaussée et sur terrain naturel correspondent à la réalisation des travaux préparatoires, des terrassements, la fourniture et la pose des équipements hydrauliques qui constituent le branchement, le remblaiement de la tranchée avec mise en place de grillage avertisseur et le cas échéant la remise en état de la chaussée en enrobé à froid.

Les forfaits en tranchée ouverte correspondent à la pose uniquement des équipements hydrauliques qui constituent le branchement.

Chaque branchement comprend depuis la canalisation publique :

la prise d'eau sur la conduite de distribution publique,

le robinet de prise et la bouche à clé,

la canalisation de branchement située tant sous le domaine public que privé, avant compteur,

le regard abritant le compteur (individuel ou principal) le cas échéant,

le support du compteur, le cas échéant

le robinet avant compteur,

le compteur (individuel ou principal) et les dispositifs de relevé à distance de l'index le cas échéant,

le clapet anti-retour (ou disconnecteur) avec purgeur amont-aval (ou robinet de purge).

BRANCHEMENTS EAU POTABLE	Prix €HT jusqu'à 3 mètres linéaires en fonction de la nature du terrain		
	Sur chaussée	Sur terrain naturel	En tranchée ouverte
DN 15mm à DN 20mm inclus	1 743,00	1 164,00	963,00
Plus-Value par mètre linéaire supplémentaire	116,00	46,00	19,00
> à DN 20mm	2 557,00	1 918,00	1 720,00
Plus-Value par mètre linéaire supplémentaire	116,00	46,00	19,00

Une plus-value pour réalisation de revêtement en enrobé à chaud d'un montant de 36 € HT par mètre carré sera appliquée aux forfaits sur chaussée.

### Forfaits assainissement

Sauf branchements particulièrement complexes où les devis et factures sont alors établis en fonction des frais réellement engagés par le SMDEA majorés de 10% pour frais généraux, et non de manière forfaitaire,

Les forfaits sur chaussée et sur terrain naturel correspondent à la réalisation des travaux préparatoires, des terrassements jusqu'à 1,30m de profondeur par rapport au terrain naturel, la fourniture et la pose des équipements hydrauliques qui constituent le branchement, le remblaiement de la tranchée avec mise en place de grillage avertisseur et le cas échéant la remise en état de la chaussée en enrobé à froid.

Les forfaits en tranchée ouverte correspondent à la pose uniquement des équipements hydrauliques qui constituent le branchement.

Le branchement comprend, depuis la canalisation publique :  
 un dispositif permettant le raccordement au réseau public,  
 une canalisation de branchement DN 160mm, située tant sous le domaine public que privé,  
 un ouvrage dit « regard de branchement » ou « regard de façade » placé de préférence sur le  
 domaine public, pour le contrôle et l'entretien du branchement. Ce regard doit être visible et  
 accessible du domaine public.

BRANCHEMENTS ASSAINISSEMENT	Prix €HT jusqu'à 3 mètres linéaires en fonction de la nature du terrain		
	Sur chaussée	Sur terrain naturel	En tranchée ouverte
Avec regard de branchement DN 300mm et tampon hydraulique de type C250	1 627,00	1053,00	753,00
Plus-Value par mètre linéaire supplémentaire	211,00	116,00	58,00
Avec regard de branchement DN > 300mm et tampon hydraulique fonte	2 325,00	1 743,00	1 218,00
Plus-Value par mètre linéaire supplémentaire	211,00	116,00	58,00

Une plus-value pour réalisation de revêtement en enrobé à chaud d'un montant de 36€ HT par mètre carré sera appliquée aux forfaits sur chaussée.

Une plus-value pour sur-profondeur >1,30m (altimétrie de la conduite publique génératrice par rapport au terrain naturel) d'un montant de 35€ HT par décimètre supplémentaire sera appliquée aux forfaits sur chaussée et sur terrain naturel.

#### 4/ Branchement assainissement faisant suite à des travaux d'extension

Tarif : coût réel des travaux, diminué le cas échéant des subventions acquises, et majoré de 10% de frais généraux.

Référence : - article L 1331-2 du Code de la Santé Publique,

#### 5/ Interventions facturées aux abonnés ou aux propriétaires

Frais de souscription d'abonnement avec mise en service d'un compteur existant : 37 €  
 Frais de résiliation d'abonnement sans dépose de compteur : 37 €  
 Frais de demande de relevé intermédiaire d'index de compteur : 37 €  
 Frais de jaugeage de compteur par une entreprise extérieure y compris dépose et pose de compteur: 280 €  
 Frais de déplacement injustifié réalisé par le SMDEA hors de son champ de compétences (par exemple, fuite après compteur) : Prix forfaitaire : 76 €

Frais d'ouverture de branchement existant avec pose de compteur :

Compteur 15 mm à radio relève :	275 €
Compteur 20 mm à radio relève :	305 €
Compteur 25 mm à radio relève :	456 €
Compteur 30 mm à radio relève :	539 €
Compteur 40 mm à radio relève :	610 €
Compteur 50 mm à radio relève :	765 €
Compteur 60 mm à radio relève :	844 €
Compteur 80 mm à radio relève :	975 €
Compteur 100 mm à radio relève :	1 115 €
Compteur 125 mm à radio relève :	1 361 €
Compteur 150 mm à radio relève :	2 097 €

Frais de fermeture de branchement avec dépose de compteur :

Compteur 15 mm :	141 €
Compteur 20 mm :	141 €
Compteur 25 mm :	142 €
Compteur 30 mm :	142 €
Compteur 40 mm :	142 €
Compteur 50 mm :	148 €
Compteur 60 mm :	212 €
Compteur 80 mm :	217 €
Compteur 100 mm :	337 €
Compteur 125 mm :	348 €
Compteur 150 mm :	435 €

Frais de pose d'un ensemble compteur supplémentaire dans un regard existant\*, pour un branchement de bâtiment d'exploitation d'un même ensemble agricole, industriel, ou artisanal :

Compteur 15 mm à radio relève :	305 €
Compteur 20 mm à radio relève :	343 €
Compteur 25 mm à radio relève :	497 €
Compteur 30 mm à radio relève :	576 €
Compteur 40 mm à radio relève :	656 €
Compteur 50 mm à radio relève :	811 €
Compteur 60 mm à radio relève :	899 €
Compteur 80 mm à radio relève :	932 €
Compteur 100 mm à radio relève :	1 081 €
Compteur 125 mm à radio relève :	1 283 €
Compteur 150 mm à radio relève :	2 036 €

\*Plus-Value pour pose d'un regard supplémentaire : 483 €

Fourniture de compteur dans le cadre de l'individualisation des contrats d'abonnements d'eau :

Compteur 15 mm à radio relève :	97 €
Compteur 20 mm à radio relève :	110 €
Compteur 25 mm à radio relève :	194 €
Compteur 30 mm à radio relève :	218 €
Compteur 40 mm à radio relève :	242 €
Compteur 50 mm à radio relève :	423 €
Compteur 60 mm à radio relève :	448 €
Compteur 80 mm à radio relève :	786 €
Compteur 100 mm à radio relève :	931 €
Compteur 125 mm à radio relève :	1 152 €
Compteur 150 mm à radio relève :	1 415 €

## 6/ Autres prestations sur devis

Il s'agit de prestations réalisées pour des tiers dans le cadre de nos missions et ne correspondant pas aux forfaits établis ci-après : ingénierie intégrée, modifications de branchements, branchements spécifiques, réparations de réseaux cassés, remplacement de niches cassées, fourniture et pose de poteaux incendies.

Modalités : coût réel (main d'œuvre, matériel, pièces) + TVA

Main d'œuvre

Tarif horaire

Catégorie	Prix de facturation à l'heure HT
Ingénieur Bureau d'Etudes	79 €
Technicien Bureau d'Etudes	56 €
Dessinateur - Topographe	47 €
Électrotechnicien	56 €
Agent technique	47 €

Coefficient pour une heure supplémentaire normale	25 %
Coefficient pour une heure supplémentaire dimanche	100 %
Coefficient pour une heure supplémentaire nuit	100 %

## Matériel

### a) Matériel roulant (sans chauffeur)

#### Tarif au km

Type	Prix de facturation au km HT
Voiture société	0,47 €
Utilitaire léger	0,59 €
Utilitaire moyen	0,85 €
Fourgon	1,07 €
4 x 4 léger	0,91 €
4 x 4 Pick up	1,28 €
Camion PL 1 (<= 13T)	1,61 €
Camion 4x4	4,80 €
Camion PL 2 (13<T<=19)	4,58 €
Camion benne 6x4 de 26 T	5,12 €

#### Tarif horaire

Type	Prix de facturation à l'heure HT
4x4 léger	85 €
4 x 4 Pick up	122 €
Camion 4x4	232 €
Camion PL 1 (<= 13T)	80 €
Camion PL 2 (13<T<19)	237 €
Camion benne 6x4 de 26 T	264 €
Pelle 1,5 à 2,5 T	48 €
Pelle 3 à 5 T	56 €
Pelle 9 T	74 €
Porte-outils (GC)	65 €
Transporteur à chenille	26 €

### b) Autres matériel

#### Tarif horaire

Type	Prix de facturation à l'heure HT
Compresseur	13,05 €

Pilonneuse	13,05 €
Brise Roche Hydraulique	24,35 €
Nettoyeur thermique HP 200 bars	34,32 €
Poste à souder autonome	14,58 €
Groupe électrogène	13,05 €
Poste à souder à l'argon	29,15 €
Scie à sol	23,62 €
Découpeuse	10,30 €
Petit matériel électrique (perforateur, disqueuse, perceuse...)	6,61 €
Feux de chantier	11,34 €
Fonceuse (Taupe)	21,79 €
Motopompe	5,00 €
Tronçonneuse à bois	10,30 €
Machine à souder le PE	34,34 €
Débroussailleuse	9,85 €
Marteau autonome	8,69 €
Marteau pneumatique	23,04 €
Pompe à épreuve électrique	13,05 €
Corrélateur	36,83 €
Aquaphone	9,51 €
Détecteur de conduite	9,51 €
Tronçonneuse à béton	46,05 €

#### Tarif journalier

Type	Prix de facturation à la journée HT
Abri de chantier	14,00 €
Echafaudage (prix au m2)	2,30 €
Panneaux grillage de protection de chantier (prix à l'unité)	2,30 €
Bétonnière	29,14 €

#### Tarif au mètre carré

Type	Prix de facturation au m <sup>2</sup> HT
Banches	14,00 €

c) Matériau

Coefficient sur le prix d'achat : 1,10

**7/ Autres prestations d'entretien d'installations non collectives**

Forfait vidange des fosses € HT	187 €
Vidange de graisse : € HT de forfait transporteur	127 €
€ HT le m3 de graisse	58 €

**8/ Hydrocurage**

Tarif horaire HT :	219 €
Tarif demi-journée HT :	845 €
Tarif journalier HT :	1 451 €

Ces tarifs sont calculés d'une part déplacements inclus et d'autre part sur un temps de travail de 4 heures pour la demi-journée et 7 heures pour la journée.

**9/ Contrôles de raccordements au réseau public d'assainissement collectif**

Contrôles de raccordement	Tarifs 2022 (PM)	Tarifs 2023
Contrôles à l'initiative du propriétaire (suite à dysfonctionnements ou mutations immobilières)	Non réalisés	200€HT/habitation (TVA 10%) 40€HT/logement supplémentaire
Contrôles à l'initiative du SMDEA (suite à diagnostics du système d'assainissement ou recherches d'eaux claires)	Non facturables	Non facturables

**10/ Traitement des sous-produits d'assainissement**

Traitement des matières de vidange (€ HT/m3)	16 €
Traitement des graisses (€ HT/m3)	62 €
Traitement des déchets de curage des réseaux d'assainissement (€ HT/m3)	20 €

## 11/ Traitement d'effluents tiers

Type d'effluent	Coût par m <sup>3</sup>	Coût par t DCO
Lixiviats	16€	218€
Déchets dangereux et non dangereux	19€	218€
Déchets spéciaux (DCO>150g/l)	19€	272€

## 12/ Vente d'eau aux communes adhérentes pour la production d'eau potable

Communes et Syndicats concernés :

LE CARLARET, LUDIES : Tarif = 0,920 € HT /m<sup>3</sup> (pas de variation)

CARBONNE : Tarif = 0,816 € HT / m<sup>3</sup> (pas de variation)

Syndicat d'alimentation en eau potable du Pays d'Olmes (S.A.E.P.P.O.) : Tarif = 0,816 € HT /m<sup>3</sup>

## 13/ Vente d'eau aux communes non adhérentes (raison géographique)

Il s'agit de communes qui ne sont pas adhérentes au SMDEA, mais pour lesquelles une partie des administrés est facturée par le SMDEA pour des raisons géographiques.

Il est proposé d'appliquer les tarifs de redevances identiques aux communes adhérentes :

Commune	Part fixe	Part variable
Auribail	66.00 €	1,40
Beaumont sur Lèze	66.00 €	1,40
Esperce	66.00 €	1,40
Le Fauga	66.00 €	1,40
Gaillac Toulza	66.00 €	1,40
Sainte Croix Volvestre	66.00 €	1,40

## 14/ Contrôle et entretien des poteaux incendie (selon convention)

Conformément à la Délibération n°1953 du 18 juin 2018, les tarifs de base pour le calcul des prix du contrôle initial et de la maintenance hydraulique seront fixés par convention et révisés au 1er janvier 2021, en application des formules correspondantes de révision des prix, inscrites dans ladite délibération :

$$P = P_0 \times [(0.10 + 0.45x(ICHT-E / ICHT-E_0) + 0.10x(TP01/ TP010) + 0.35x(ING/ING_0)]$$

P : prix révisé

P<sub>0</sub> : prix contractuel d'origine ou dernier prix révisé

Les index retenus sont :

ICHT-E : coût horaire du travail (eau, assainissement, déchets, dépollution)

TP01 : indice général

TP-ING : ingénierie

A titre d'information, les valeurs de base susmentionnées, correspondant aux conditions économiques connues en janvier 2015, ont une valeur de :

ICHT-E0: 107.7

TP010: 106.5

ING0: 108.0

En découlent les tarifs initiaux suivants (valeur 2015) :

P0 (1ère visite) = 130,00€ HT

P0 (maintenance périodique) = 64,00€ HT

### 15/ Service public d'assainissement non collectif

	Tarif 2022 €HT	Tarif 2023 €HT
<b>Installations neuves</b>		
Avis de conception	115	118
Contrôle d'exécution	115	118
Total	230	236
<b>Diagnostics des installations existantes pour transactions immobilières et autres contrôles à l'initiative du propriétaire</b>		
Contrôle installation + compte rendu	164	170
Plus-value par logement supplémentaire	/	42
<b>Diagnostic initial des installations existantes</b>		
Contrôle installation + compte rendu	96	100
Plus-Value par logement supplémentaire	40	42
<b>Plus value &gt;20EH par tranche de 50EH</b>	69	72
<b>Contre Visite</b>	72	74

Certains tarifs pourront faire l'objet d'une révision en cours d'année 2023 en cas, soit de résultats des appels d'offres sur des prestations sous-traitées, soit des évolutions législatives et réglementaires.

\* \*

\*

**L'ASSEMBLEE GENERALE,**

**APPROUVE**

le présent rapport,

**AUTORISE**

Madame la Présidente à appliquer ces tarifs pour l'année 2023.

***La Présidente du SMDEA  
Christine TEQUI***